

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 27 OCTOBRE 2014 À 18H00 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et
Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Guy Simard, directeur général,
Monsieur Sylvain Duchesne, directeur
général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18H00 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

INTER-PROJET INC. – TRAVAUX RUE GAUTHIER OUEST LOT #1 – 542-27-2014
TRANSACTION ET QUITTANCE FINALE

CONSIDÉRANT QUE la firme Inter-Projet inc. a effectué à l'été 2013 les travaux de réfection de la rue Gauthier Ouest, lot #1;

CONSIDÉRANT QUE ladite firme a déposé une mise en demeure en raison de travaux supplémentaires dus à la présence de roc;

CONSIDÉRANT QUE la menace de poursuite judiciaire est imminente;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les parties et la proposition de règlement au montant de 182 000 \$ en capital, intérêts et frais, le tout, sans admission de responsabilité de la part de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe recommande l'acceptation de cette offre de règlement;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le paiement d'une somme de 182 000 \$ à la firme Inter-Projet inc. en règlement complet et final de tous droits et recours résultant des travaux de réfection de la rue Gauthier Ouest, lot #1, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues au règlement d'emprunt 194-2012;

Le tout, en contrepartie de l'obtention d'une quittance complète et finale pour tous droits et recours relatifs à ce litige;

Et d'autoriser la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

543-27-2014

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.



greffier



maire